

Rapport d'activités du comité de l'Association du corps intermédiaire de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne (ACIL)

Novembre 2016 — novembre 2017

I. Membres et organisation

I.1. Membres

Le comité de l'ACIL a été élu lors de l'Assemblée générale (AG) du 19 novembre 2016. Il était composé de :

- Romain BIONDA (RB), Assistant diplômé, Section de français (littérature moderne) ;
- Joanne CHASSOT (JC), Maître assistante, Section d'anglais ;
- Myriam DÄTWYLER (MD), Assistante diplômée, Section d'allemand ;
- Elena DÍEZ DEL CORRAL ARETA (ED), Maître d'enseignement et de recherche 2, Section d'espagnol ;
- Cyril LÉCOSSE (CL), Maître assistant, Section d'histoire de l'art ;
- Valentine NICOLLIER SARAILLON (VN), Maître d'enseignement et de recherche 2 suppléante, École de français langue étrangère ;
- Olivier THÉVENAZ (OT), Maître d'enseignement et de recherche 1, Section d'archéologie et des sciences de l'Antiquité (latin) ;
- Gaspard TURIN (GT), Maître assistant, Section de français (littérature moderne) ;
- Marie WIDMER (MW), Maître assistante, Section d'archéologie et des sciences de l'Antiquité (filière d'histoire ancienne).

I.2. Représentation

Avec deux AD, trois MA, un MER1 et deux MER2 dont une suppléante, la composition de ce comité représente presque toutes les fonctions du CI (manque : 1A et Doc.FNS). À noter par ailleurs que sept sections et 8 filières sont représentées.

I.3. Fonctions

Le comité s'est organisé comme suit : RB et MD ont assuré la co-présidence, OT assure le secrétariat et CL assure la trésorerie.

I.4. Groupes de travail

Le 27 avril 2017, l'ACIL a décidé de former des groupes de travail afin d'optimiser l'avancement sur les dossiers importants. Voici leur composition :

- Questionnaires : MD, VN, GT et MW.
- Lien avec les commissions : ED et OT.
- Accueil des AD : RB et CL.
- Site Internet et communication : ED et VN.

II. Réunions et contacts avec les autorités académiques et les autres associations

II.1. Réunions du comité

Au cours de cette année, le comité s'est réuni à cinq reprises en séances ordinaires, auxquelles se sont ajoutées quelques rencontres ponctuelles de deux ou plusieurs membres sur des dossiers spécifiques (voir ci-dessous l'organisation en groupes de travail). La mise sur pied des groupes de travail a permis de diminuer le nombre de séances ordinaires du comité et de gagner en efficacité lors des discussions et débats en séances ordinaires.

II.2. Rencontre avec le Décanat

Nous n'avons pas rencontré le Décanat cette année. La prochaine réunion a été fixée entre RB, MD, OT et

le Décanat en janvier 2018. L'ordre du jour est à définir, mais il inclura une discussion sur la politique de la relève (voir plus bas). L'ACIL n'a pas encore décidé qui portera les vues du CI lors de cette rencontre.

II.3. Contact avec l'Association du corps intermédiaire de l'Université de Lausanne (ACIDUL)

Dans le cadre de la **Commission de la relève scientifique** où siège JC, remplacée pendant un semestre par RB, l'ACIL a eu l'occasion de rester en contact avec des membres du corps intermédiaire d'autres facultés. Nous avons pu notamment faire en sorte que la politique de la relève soit votée comme un axe prioritaire de cette commission, ce qui n'allait pas de soi (plus d'une dizaine de thèmes étaient proposés au vote), outre le financement des thèses. Les spécificités de la relève en Lettres liées à l'usage des charges de cours paraissaient inconnues d'un grand nombre des membres de ladite commission, parce que le doctorat en Lettres présente des spécificités que toutes les autres Facultés ne connaissent pas (durée, lien avec les équipes de recherche, publication en livre, mesures de soutien en fin de thèse, *etc.*).

À noter que lors d'un état des lieux des règlements et pratiques facultaires, le nouveau REDO des Lettres et surtout la convention de thèse ont suscité beaucoup d'intérêt auprès des représentant·e·s des autres Facultés.

Des contacts avec l'ACIDUL ont été pris tout dernièrement sur des questions qui ont trait à la relève scientifique et académique. Il est important que l'ACIL reste en contact avec l'ACIDUL afin de collaborer au mieux pour représenter à la fois les intérêts du corps intermédiaire *et des spécificités de la relève en Lettres*, aux niveaux :

- des futurs doctorants,
- des futurs docteurs,
- et des 1A et MA en fin de contrat.

Nous vous tiendrons les membres du CI informés de l'avancée des discussions dès qu'elles auront véritablement commencé et abouti à quelque chose de concret.

II.4. Contact avec les autres associations facultaires du corps intermédiaire de l'UNIL

Nous n'avons pas eu de contact particulier avec les autres associations facultaires du CI de l'UNIL cette année.

III. Dossiers et activités

Pendant cette année 2016-2017, le comité de l'ACIL s'est majoritairement concentré sur la question de l'application du nouveau Règlement du doctorat et sur celle de la politique de la relève de l'UNIL.

Par ailleurs, le nouveau comité de l'ACIL a décidé de créer des groupes de travail qui opèrent en parallèle du comité dans son ensemble.

La question de la politique de la relève devrait nous occuper l'année prochaine (charges de cours et autres).

III.1. Application du Règlement du Doctorat (REDO) et redéfinition de la Commission de la recherche

Le REDO avait été adopté en 2016. Depuis, la Commission de la recherche (anciennement de la « promotion de la recherche ») a été redéfinie et recomposée. Elle compte trois membres du corps intermédiaire : RB, Noémie Chardonnens (MA en français médiéval ; qui faisait déjà partie du groupe qui avait travaillé à l'élaboration de la convention de thèse) et Stéphane Maffli (AD en allemand).

Les contenus des discussions sont confidentiels. Concernant l'application du REDO, nous pouvons toutefois dire que *tous les doctorant·e·s et directeur·trices de thèse* sont concerné·e·s, y compris en ce qui concerne le document désormais intitulé « Rapport de suivi de la thèse » (voir le [site de la Faculté](#)). À terme, nous espérons que ce « rapport » permettra de comprendre notamment pourquoi certaines thèses sont « dormantes » (et d'en connaître le nombre) pour éventuellement agir sur les causes si elles ne sont pas désirées (mais il ne s'agit en aucun cas de limiter la durée des thèses), d'identifier des tendances dans

la Faculté ou certaines disciplines (participation à des journées doctorales, insertion dans le monde de la recherche, mobilité, activités annexes, plan professionnel, financements, *etc.* — autant d'informations qui nous manquent pour agir concrètement), mais aussi et surtout d'assurer un suivi dans la relation dite « de thèse ».

Il est rappelé que ce document n'a aucune valeur contractuelle. Il ne peut pas servir de base légale ni par le ou la doctorant·e ni par le ou la directeur/riche de thèse dans le cadre d'une éventuelle médiation (qui, rappelons-le, peut être demandée à l'un ou l'une des membres de la commission, à tout moment — et nous encourageons les membres du CI dans une situation difficile à la demander).

III.2. Charges de cours et politique de la relève (locale ?)

A. Suite à l'interdiction d'engager des chargé·e·s de cours ne disposant pas d'un emploi principal, les Sections ne peuvent plus soutenir de cette manière des doctorant·e·s en fin de thèse, comme cela se faisait jusqu'à présent. Outre le fait de pouvoir garder un contact avec les Sections, ces charges représentaient l'occasion pour les personnes concernées d'être responsables d'un enseignement et de bénéficier d'un revenu, quoique très modeste. Désormais, les doctorant·e·s en fin de thèse peuvent être engagées en tant que MER2 suppléant·e·s, avec un cahier des charges plus fourni que 2h, ce qui présente des avantages en termes de revenus et de cotisations, et un inconvénient en termes de temps disponible pour terminer la thèse. À l'échelle de la Section, un autre souci se fait jour : comme les heures doivent être regroupées pour former un 15-20% de MER2, on peut soutenir moins de personnes. L'ACIL a tenté d'agir à plusieurs niveaux, en engageant des discussions au cas par cas avec les personnes concernées et en portant la voix du CI des Lettres à la Commission de la relève scientifique (voir plus haut).

B. On a pu observer la mise au concours de plusieurs postes de MER2. Ces postes, qui sont principalement conçus pour l'enseignement (un max. de 20% peut être accordé à la recherche), sont malgré tout brigüés par des personnes avec un profil de chercheur ou de chercheuse. Une réflexion a été engagée sur deux points :

1. Faut-il adapter les procédures d'engagement au vu de la dimension « enseignement » (représentation étudiante dans la commission, leçon d'épreuve, ...) ?
2. Alerter sur les profils des personnes engagées. Faut-il utiliser ces postes pour engager des chercheurs ou chercheuses sans contrat fixe, ou faut-il malgré tout les réserver à des enseignant·e·s ?

C. On a pu observer que plusieurs postes de MA, traditionnellement utilisés pour soutenir la relève locale, avaient été remportés par des candidats externes à l'UNIL. Plusieurs personnes ont exprimé leurs inquiétudes à des membres du comité de l'ACIL à propos de ce qu'ils perçoivent comme une menace pour la relève locale, le système suisse ne permettant pas (aux yeux de certains) aux candidats de régater (les Suisses terminent leurs études plus tard, sans bourse la plupart du temps, sont moins spécialisés, *etc.*). L'ACIL ne sait pas s'il faut agir ni comment. Faut-il engager une réflexion sur le sujet ?

D. Un changement est peut-être en train de se produire au niveau de l'Université concernant la promotion des MA en MER. Il faut dire que tout cela est pour le moment assez flou. L'ACIL soumet à la discussion une « feuille de route » qui devrait servir de guide pour les discussions qui s'annoncent prochainement (1^{ère} étape : le Décanat en janvier).

III.3. Groupes de travail

Chaque groupe de travail a travaillé séparément.

III.3.1. Questionnaire (MD, VN, GT et MW)

« La mission de l'ACIL est de représenter les intérêts du CI de la Faculté des lettres : elle a besoin de renouveler régulièrement les données lui permettant de le faire. Ce questionnaire lui permettrait de dresser un panorama du CI de la Faculté afin de mettre en évidence les divers enjeux de ces postes et les éventuels dysfonctionnements auxquels ils sont confrontés, d'observer les rapports entre les discours réglementant les pratiques et les pratiques effectives d'une unité/section à l'autre. Elle souhaite pour les doctorant·e·s évaluer l'impact des récentes mesures prises par le Décanat (cahier des charges, décharge de cinquième année des AD et REDO) ; elle souhaite aussi mieux connaître les caractéristiques des autres postes du CI

(1A, MA, MER) et les modalités alternatives d'occupation de ces postes (suppléances, charges de cours), à propos desquels elle ne dispose pas de données suffisantes. Il s'agit enfin de rassembler des données pour avoir une idée des types de carrières menées au sein de l'UNIL, d'interroger les parcours des individus et les perspectives des membres d'une communauté caractérisée pour une majorité par la précarité et pour son entier par la possibilité d'une progression hiérarchique. » (VN)

« ACIDUL dispose de données méthodologiques que nous voulons adapter à notre travail (c'est-à-dire qu'elle a un questionnaire déjà prêt dont nous pourrions nous inspirer). Nous devons nous revoir pour réorienter notre travail. Il nous faudra encore deux, peut-être trois réunions pour finaliser ce questionnaire, ce qui me semble faisable d'ici Noël. » (GT)

III.3.2. Lien avec les commissions facultaires (ED et OT)

« Notre groupe de travail est chargé de recueillir les expériences de nos représentant·e·s dans les commissions (temporaires et permanentes) de la Faculté afin d'avoir une meilleure idée des pratiques. À terme, l'idée est de préparer un guide destiné à faciliter et à orienter ce travail dans le futur.

Avant l'été, nous avons établi une liste de nos représentant·e·s dans les différents types de commissions temporaires (de présentation, de stabilisation, de promotion, pour toute la gamme des postes académiques). Nous nous sommes tout de suite rendu compte que nous devons aussi faire un inventaire des divers règlements et directives applicables dans ces commissions différentes afin d'être bien renseigné·e·s sur les principes et de pouvoir travailler de façon systématique et efficace. Ce travail conséquent est entamé mais nécessite encore plusieurs réunions avant de le confronter aux expériences des membres du CI concernés et d'en tirer des résultats. » (ED et OT)

III.3.3. Accueil des nouveaux AD (RB et CL)

Ce sujet est à l'ordre du jour de l'ACIL depuis des années... et fidèlement, nous procrastinons.

III.3.4. Communication et site Internet (ED et VN)

Le site Internet a été actualisé. Il s'agira d'améliorer la navigation et de penser à un plan « communication » plus efficace. Actuellement, nous comptons beaucoup sur les amitiés des uns et des autres pour faire circuler les informations ou prendre le pouls du corps intermédiaire de la Faculté concernant certaines mesures. L'AG à cet égard est importante. Elle n'a toutefois lieu qu'une fois par an...

Pour le comité de l'ACIL

Romain Bionda et Myriam Dätwyler, co-président·e·s

Novembre 2017